

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **8 octobre 2007**

Décision n° **B-2007-5577**

commune (s) : Meyzieu

objet : Acquisition d'un bien immobilier constitué de cinq parcelles de terrain, appartenant à la copropriété dénommée Les Jardins de l'hôtel de ville II représentée par son syndic, la régie Pédrini

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 1er octobre 2007

Compte-rendu affiché le : 9 octobre 2007

Présents : MM. Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Crimier, Passi.

Absents excusés : MM. Collomb, Buna (pouvoir à Mme Vessiller), Muet, Pillonel, Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Mmes Guillemot, Mailler (pouvoir à M. David), M. Blein.

Absents non excusés : MM. Calvel, Polga, Daclin.

**Bureau du 8 octobre 2007****Décision n° B-2007-5577**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Acquisition d'un bien immobilier constitué de cinq parcelles de terrain, appartenant à la copropriété dénommée Les Jardins de l'hôtel de ville II représentée par son syndic, la régie Pédrini**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 27 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir un bien immobilier, constitué de cinq parcelles de terrain, situé 88 et 90, rue de la République à Meyzieu, appartenant à la copropriété Les Jardins de l'hôtel de ville II représentée par son syndic, la régie Pédrini et nécessaire à l'élargissement de la rue de la République.

Il s'agit d'un bien immobilier constitué de cinq parcelles de terrain nu d'une superficie totale de 754 mètres carrés (117, 138, 270, 167 et 62 mètres carrés) cédé libre de toute location ou occupation dont quatre parcelles sont à détacher de parcelles plus grandes figurant au cadastre sous les numéros 123, 479, 246 et 126 de la section BD et dont une est cadastrée sous le numéro 478 de la section BD.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, la copropriété dénommée Les Jardins de l'hôtel de ville II céderait gratuitement ce bien immobilier à la Communauté urbaine, sachant que 308 mètres carrés sont cédés gratis selon les dispositions de l'arrêté de permis de construire n° 69 282 05 044, autorisé le 20 septembre 2005 ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'un bien immobilier, constitué de cinq parcelles de terrain, situé 88 et 90, rue de la République à Meyzieu, appartenant à la copropriété dénommée Les Jardins de l'hôtel de ville II représentée par son syndic, la régie Pédrini.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 1066 individualisée le 10 janvier 2007 pour 1 400 000 €.

**4° - Cette acquisition** gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822,

- en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 2 000 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,

le président,  
pour le président,